

[www.lacse.fr](http://www.lacse.fr)

[www.anru.fr](http://www.anru.fr)



## Le programme national insertion/rénovation

*Un partenariat pour l'emploi dans les quartiers*



**ANRU**  
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

**l'acsé**

l'agence nationale  
pour la cohésion sociale  
et l'égalité des chances



# ANRU/Acsé : un partenariat pour l'emploi dans les quartiers

## ***Un partenariat innovant***

L'Acsé et l'ANRU renforcent leur partenariat en développant un programme national innovant baptisé insertion /rénovation dont l'objectif est de faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux emplois de la rénovation urbaine.

La montée en puissance du programme national de rénovation urbaine, abondé dans le cadre du plan de relance (350 M€ supplémentaires), permet en effet de créer et de maintenir des emplois pour les entreprises du bâtiment au profit notamment des habitants des quartiers.

## ***Une exigence de qualité***

Le programme national insertion/rénovation propose un accompagnement spécifique et de qualité à travers le déploiement d'une centaine de chantiers d'insertion sur les territoires en rénovation urbaine. Les bénéficiaires du programme participent directement aux travaux de la rénovation urbaine tout en disposant d'un important soutien socio-professionnel, d'un apport en formation et de période d'immersion directe en entreprise.

Le programme national insertion/rénovation implique également de développer, grâce à la charte d'insertion de l'ANRU, le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics, afin de démultiplier les débouchés professionnels pour les bénéficiaires de ce programme.

## ***Des moyens adaptés***

Le programme insertion/rénovation bénéficie d'un accompagnement important des deux agences.

Pour financer ces projets, les préfets, délégués de l'Acsé, peuvent mobiliser les crédits dont ils disposent dans le cadre des Cucs (Contrats urbains de cohésion sociale) et les moyens spécifiques déjà mis à disposition par l'Acsé : l'enveloppe exceptionnelle de 10 M€ attribuée par la circulaire du 26 juin 2009 et les dotations 2009-2010 délégués dans le cadre du plan de relance.

En complément de ces financements, une forte ingénierie technique, juridique et financière est mise à disposition des acteurs de terrain et des délégués départementaux des deux agences pour aider au montage des projets locaux.

Enfin, les équipes de l'Acsé et de l'ANRU peuvent également être directement sollicitées pour la mise en oeuvre de ce programme.

L'ensemble du programme, des partenariats et des facilités de recours aux différents services techniques et juridiques pré-négociés par les agences fait l'objet d'une présentation détaillée dans ce document.

## **Contacts**

**Pour l'Acsé**  
Jean-Pierre PAPIN,  
directeur du service  
« Accès à l'emploi et  
développement économique »  
01 40 02 74 25

David TACAIL,  
chargé de mission  
01 40 02 73 52

**Pour l'ANRU**  
Isabelle SERY,  
Responsable du Pôle évaluation  
01 53 63 56 81

## **Crédits photos**

# Qu'est-ce qu'un chantier insertion/rénovation ?

Les chantiers insertion/rénovation doivent ainsi répondre aux exigences suivantes :

- >> Une exigence de professionnalisation avec l'apport de formation pour les bénéficiaires du chantier ;
- >> Un support technique du chantier sur site « en condition réelle » financé grâce à la clause d'insertion (article 30) du Code des marchés publics.
- >> Une démarche qui vise l'emploi durable, la construction de parcours d'insertion et des débouchés professionnels dans les entreprises engagées sur les chantiers de rénovation urbaine. Ces débouchés pourront également être facilités par le recours à l'article 14 de la clause d'insertion du Code des marchés publics. Les bénéficiaires de ces chantier disposent d'un accompagnement post-embauche afin de faciliter leur intégration professionnelle. Le recours au « Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) - passerelle » doit leur permettre également de bénéficier de périodes d'immersion dans les entreprises travaillant sur les chantiers de rénovation urbaine
- >> Une démarche inscrite dans la durée, qui se déroule sur plusieurs années parallèlement au projet de rénovation urbaine.

Programme de rénovation urbaine

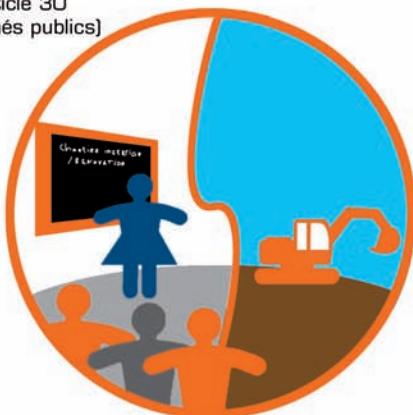


Entreprises de la rénovation urbaine



Publics prioritaires  
des quartiers

Lot "chantier insertion"  
(facilité par l'article 30  
du Code des marchés publics)



Chantier insertion/rénovation  
Formation et accompagnement individualisé à l'emploi



Période d'immersion  
en entreprise, puis  
embauche directe  
(facilité par l'article 14)

## Quelle est l'offre de services pour ce programme ?

Pour accompagner le développement du programme national insertion/rénovation, l'Acsé et l'ANRU ont mis en place une offre de services qu'il est possible de mobiliser pour :

- >> Le montage opérationnel des chantiers d'insertion.
- >> La mobilisation de formations pour les bénéficiaires des chantiers.
- >> L'expertise juridique sur les clauses d'insertion du code des marchés publics.
- >> La mobilisation éventuelle de France Active s'il est nécessaire de créer des nouvelles structures d'insertion ou de développer et pérenniser des structures s'engageant sur le dispositif.
- >> les transferts méthodologiques sur les modalités d'accompagnement et l'évaluation des bénéficiaires du programme.

**Afin de mobiliser cette offre de services, les préfectures peuvent saisir l'Acsé par courrier ou par mail :**

Jean-Pierre Papin  
[jean-pierre.papin@lacse.fr](mailto:jean-pierre.papin@lacse.fr)  
directeur du service « Accès à l'emploi et développement économique »

David Tacail  
[david.tacail@lacse.fr](mailto:david.tacail@lacse.fr)  
chargé de mission au service « Accès à l'emploi et développement économique ».

**L'Acsé - 209 rue de Bercy - 75585 Paris cedex 12**

## Le financement des chantiers d'insertion/rénovation

En complément des moyens de droit commun (IAE, contrats aidés, collectivités, etc.), des financements sont mobilisables dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), notamment sur les abondements «emploi» du plan de relance et l'enveloppe exceptionnelle de 10 M€ attribuée par la circulaire du 26 juin 2009

La somme maximale recommandée qui peut être versée par la préfecture (déléguée de l'Acsé) sur ce programme est de 50K€ la première année (aide au démarrage) puis 30K€ pour la deuxième et la troisième année.

Ces crédits sont consacrés au montage, à l'amorçage du chantier et également à l'intensification de l'accompagnement des bénéficiaires (suivi *ante et post embauche*).

# Les principaux partenaires

## L'appui du réseau national Chantier école

[www.chantierecole.org](http://www.chantierecole.org)

Le réseau national Chantier école met à disposition des porteurs de projet de chantiers d'insertion/rénovation et de leurs partenaires :

>> Des outils d'information sur la pédagogie du chantier-école, l'organisation d'un chantier d'insertion apprenant, la prise en compte des problématiques d'illettrisme, etc.

>> Un logiciel de suivi de l'accompagnement (L.E.A.) permettant d'assurer un « reporting » des parcours individuels et collectifs.

>> des outils et démarches visant le développement, l'évaluation et la validation des compétences acquises en chantier d'insertion.



Parallèlement, ce réseau :

>> Ouvre, aux porteurs de projet volontaires, son dispositif de formation « santé et sécurité au travail » (développé en lien avec l'INRS et l'OPCA Unification) afin de favoriser la prise en compte de cet aspect fondamental dans le quotidien des chantiers d'insertion.

>> Accompagne les projets de formation liés aux chantiers d'insertion / rénovation dans le cadre de son partenariat national avec l'AFPA.

## L'appui du Comité national de liaison des régies de quartiers

[www.cnlrq.org](http://www.cnlrq.org)

Le CNLRQ a informé et mobilisé son réseau national sur la mise en œuvre opérationnelle de ce programme.

Il accompagne les régies dans la phase amont (ingénierie de projet) et dans la phase de montage.

Pour répondre à cette exigence, il met à disposition des régies de quartier son expertise sur le volet de la commande publique, sur l'ingénierie



financière et sur l'appui à la mise en œuvre des actions de formation nécessaires à la réussite des parcours d'insertion.

L'OPCA Habitat Formation, collecteur unique des régies de quartier, est mobilisé pour accompagner cette dynamique.

## L'appui de France Active

[www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

France Active est un réseau de proximité qui finance depuis 20 ans les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale).

Il aide parallèlement les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle.

Dans le cadre du programme national insertion /rénovation de l'Acsé et de l'ANRU, un partenariat a été conclu avec France Active afin de faciliter le recours aux services et financements du réseau.

Il contribue à susciter la création et à favoriser la pérennisation des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) dans les quartiers prioritaires.



France Active prend part à ce projet sur plusieurs axes :

>> Accompagnement financier et intermédiation financière : le réseau France Active porte appui aux structures et vérifie la viabilité économique du projet. Il aide les structures à mobiliser d'autres partenaires financiers si besoin.

>> Mobilisation d'outils financiers du réseau : France Active, lorsque le projet est jugé viable, finance les structures afin de pérenniser leur activité, notamment via l'outil « Contrat d'apport associatif ».

>> Appui à la réalisation d'une étude action sur un atelier ACI, notamment via l'outil « Fonds de confiance ».

# Comment mettre en œuvre les clauses sociales dans le programme national insertion/rénovation ?

*Patrick Loquet, Maître de conférence en droit et membre du CNAIE\**

La commande publique doit prendre en compte, pour la définition de ses besoins, les objectifs du développement durable en conciliant le développement économique, la protection de l'environnement et le progrès social.

Les chartes d'insertion, rendues obligatoires par la loi du 1er août 2003 pour les programmes de rénovation urbaine, intègrent des exigences d'insertion professionnelle des habitants des zones urbaines sensibles.

Les chartes d'insertion s'inscrivent donc dans cette nouvelle dynamique, en se fondant sur deux articles du code des marchés publics :

>> L'article 14, qui permet d'intégrer l'insertion comme condition d'exécution du marché. Dans cette hypothèse, il s'agit simplement de prévoir dans le cahier des charges que l'entreprise réserve, dans l'exécution du marché, des heures de travail à une action d'insertion.

>> L'article 30, dont les marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle relèvent.

Deux autres articles du code permettent également le développement des clauses sociales dans les marchés publics :

>> L'article 15, qui permet de réserver des marchés ou des lots à des structures qui accueillent des travailleurs handicapés.

>> L'article 53, qui permet d'inscrire l'insertion comme un critère de choix de l'entreprise attributaire. L'objectif est de prendre en compte, pour l'attribution du marché, les performances de l'entreprise en matière d'insertion des publics en difficulté.

**A noter :** l'article 14, fait de l'insertion, une condition d'exécution du marché. L'article 53, prévoit que l'insertion peut être un critère de choix de l'entreprise attributaire. Avec l'article 30, l'insertion devient l'objet du marché.

Toutes ces procédures sont étroitement liées. Pour conforter la mise en œuvre et la réussite des clauses d'insertion (articles 14 et 53) dans les marchés publics passés avec les entreprises du secteur privé, il faut en amont, assurer le démarrage des parcours d'insertion notamment dans le cadre d'ateliers et de chantiers d'insertion au moyen de marchés de services de qualification et d'insertion professionnelles (article 30).

\*Conseil national de l'insertion par l'activité économique

## Un cas concret d'application : la Roseraie services à Perpignan

*Questions posées à monsieur Bruno MALINGE, Directeur de la Régie de Quartier La Roseraie Services.*

**L'initiative a commencé en décembre 2008 à Perpignan, chantier pilote. La Roseraie services, régie de quartier, a été choisie pour mettre en place ce projet au niveau local.**



### Quel est le projet développé à Perpignan ?

Dans le cadre de ce chantier d'insertion, des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient d'une formation professionnelle de peintre en bâtiment pour participer à un chantier de rénovation urbaine dans leur ville. Celui-ci comprend la rénovation des cages d'escaliers de quatre cités HLM de l'Office public Perpignan-Roussillon et la rénovation du Centre de Loisirs des jeunes de Clodion.

L'alternance entre la formation assurée par l'AFPA, une semaine par mois, et le chantier permet aux salariés d'avoir accès à un cursus comprenant notamment un certificat de monteur en échafaudage et une initiation à la sécurité, aux gestes et postures.

Un réel accompagnement socioprofessionnel est assuré pour permettre au mieux un retour vers l'emploi.

La première étape est d'obtenir un contrat aidé (CAE) pour ensuite obtenir un emploi durable dans les entreprises du BTP.

### Quels sont les objectifs de ce projet ?

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs de l'Acsé et de l'ANRU: favoriser l'insertion par l'emploi grâce à des chantiers de reconstruction de quartiers. Les habitants sont d'autant plus impliqués qu'ils participent activement à la réhabilitation de leur quartier, améliorant ainsi leur cadre de vie. Ces mesures sont attendues depuis longtemps dans les quartiers et participent à la fierté de tous !

### Comment se sont passés concrètement les recrutements ?

Le recrutement, conduit par la Roseraie Services, s'est fait de concert avec le Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi et les Centres Sociaux de la Ville de Perpignan. Les demandeurs d'emploi éligibles aux contrats aidés, chômeurs de longue durée et jeunes prioritairement, étaient concernés.

Le chômage, si présent dans les quartiers concernés, fait que l'information a circulé très rapidement et de nombreuses candidatures ont été déposées en quelques jours.

### Où en êtes vous aujourd'hui ?

Dix personnes ont déjà été recrutées pour ce projet. La rénovation du Centre de Loisirs est achevée et les formations engagées ont permis aux bénéficiaires d'obtenir leurs premières certifications.

A la fin du chantier, les salariés auront la possibilité de finir leur formation et de passer le premier certificat de capacité professionnel de peintre en bâtiment.



L'Acsé - 209 rue de Bercy - 75585 Paris cedex 12  
Tél. : 01 40 02 77 02 - Fax : 01 43 46 04 27  
[www.lacse.fr](http://www.lacse.fr)

### En partenariat avec :



L'ANRU - 69 bis, rue de Vaugirard - 75006 Paris  
[www.anru.fr](http://www.anru.fr)